



**COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**Procès-verbal de la réunion qui a eu lieu le mardi 28 juin 2016 à 15 h**  
**Palais législatif, salle des comités 254**

**DÉCISIONS**

**1. Nomination du commissaire**

Conformément au paragraphe 52.7(1) de la *Loi sur l'Assemblée législative* qui exige la nomination d'un commissaire chargé de déterminer le traitement, les allocations et les prestations de pension des députés dans les six mois suivant chacune des élections générales, les membres de la Commission ont convenu d'offrir le poste de commissaire à M. Michael Werier.

**3. Prévisions budgétaires 2016-2017 de l'Assemblée législative**

La Commission a examiné les prévisions budgétaires de l'Assemblée reportées à la période postélectorale.